



425, rue De La Gauchetière Est
Montréal (Québec) H2L 2M7
Tél. : (514) 849-0045
Télec. : (514) 849-5558
www.acfas.ca

Montréal, le 28 octobre 2013

L'Honorable James Moore
Ministre de l'Industrie
Chambre des communes
356, édifice de la confédération
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Monsieur le Ministre,

C'est à titre de présidente de l'Association francophone pour le savoir — Acfas, une association regroupant plus de 5 000 chercheurs et étudiants-chercheurs, que je m'adresse à vous afin de vous faire part de nos inquiétudes quant au montant attribué au programme fédéral des coûts indirects (PCI), mettant en péril les investissements en recherche effectués par le gouvernement du Canada.

Depuis les années 1990, le gouvernement du Canada a considérablement augmenté ses investissements dans les grandes infrastructures de recherche, par le biais de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) et les trois fonds fédéraux de recherche (CRSH, CRSNG et IRSC). Grâce à ces initiatives essentielles au développement de la recherche, les universités et les collèges ont augmenté leur attractivité dans un système de recherche mondialisé, attirant dans leurs murs les meilleurs chercheurs et les meilleurs étudiants. Utilisées en partenariat, ces infrastructures permettent aussi au tissu industriel de bénéficier d'un net avantage concurrentiel et aux chercheurs de collaborer à de grands projets de recherche internationaux.

Cependant, une infrastructure mal entretenue, mal mise à jour ou sous-utilisée perd de sa valeur et l'investissement octroyé par le gouvernement devient à risque. C'est pourquoi il convient de porter une attention

particulière aux coûts d'entretien, d'utilisation, de gestion et de valorisation associés aux investissements en recherche. C'est le rôle capital que joue le programme fédéral des coûts indirects (PCI). Lors de son établissement en 2003, le gouvernement prévoyait que ce programme couvre 40% du financement direct de la recherche, un objectif qui devait placer le Canada dans une moyenne convenable en comparaison à d'autres pays industrialisés (près de 50% aux États-Unis, autour de 30% en Australie, entre 40% et 60% dans l'Union Européenne et plus de 50% au Royaume-Uni). Or, le budget attribué au PCI n'a jamais permis d'atteindre ce niveau, celui-ci se situant autour de 21,5% pour l'année 2013-2014.

Les conséquences d'un tel manque sont considérables. Il y a urgence d'agir. Les universités canadiennes et le réseau collégial sont contraints, depuis plusieurs années, de puiser dans leur propre budget de fonctionnement pour compenser le manque d'investissement dans le PCI, mettant en péril certains services aux étudiants et la pérennité de projets de recherche.

Par la présente, l'Acfas demande à ce que le montant attribué au Programme fédéral des coûts indirects (PCI) soit progressivement bonifié pour couvrir 40% du financement de la recherche octroyé, en conformité avec les engagements pris en 2003.

Demeurant à votre disposition pour échanger sur cette question d'importance pour la pérennité du milieu canadien de la recherche et de l'innovation, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.



Louise Dandurand
Présidente de l'Acfas

c.c. Jim Flaherty, Ministre des finances du Canada